EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **27 juin 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt sept juin deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 20 juin 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Grégory BERNARD, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Louis COUSTÈS, Fabienne MONTEL à François BARRIÈRE**
Excusé(e)s :	**Anne FAUROT**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Christian PORTEFAIX quitte la séance avant le vote du voeu et donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY.
Monsieur Jean-Pierre LAVIGNE quitte la séance avant le vote de la question n°9.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n°12 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 24

RAPPORT 2013 SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) a été créée par la loi n°91-429 du 13 mai 1991 et réformée par les lois n°93-1436 du 31 décembre 1993 et n°96-241 du 26 mars 1996. L'objectif de cette dotation versée par l'Etat est d'aider les communes à financer les actions en matière de développement social urbain.

La DSU, dont le montant versé en 2013 à la Commune représente 5 325 207 €, fait partie de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Elle est une dotation non affectée, et donc libre d'emploi.

Néanmoins, l'article L2334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) lui confère l'objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources au regard de leurs charges élevées. A ce titre, et en application de l'article L1111-2 du CGCT, le Conseil Municipal doit prendre acte du rapport annuel ci-joint présentant l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, les actions entreprises et les moyens qui y sont affectés.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de la communication de ce rapport pour l'année 2013.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 8 juillet 2014

Le Maire,

Olivier BIANCHI

Rapport 2013 sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale

La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU), créée par la loi n°91-429 du 13 mai 1991, a pour objectif d'apporter une aide financière aux communes, confrontées à une insuffisance de leurs ressources au regard de leurs charges, pour financer la mise en œuvre d'actions favorisant le développement social urbain et donc les conditions de vies.

Plusieurs paramètres sont pris en compte pour définir l'éligibilité à la DSU pour les communes de plus de 10 000 habitants :

- le potentiel financier par habitant (45 %)
- le nombre de logements sociaux (15 %)
- le nombre de personnes couvertes par l'aide personnalisée au logement (APL) dans les communes (30 %)
- le revenu par habitant (10 %)

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de ces indices depuis 2010 pour la Ville de Clermont-Ferrand et pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants.

Indice	2010	2011	2012	2013
Potentiel financier de la Commune	1 140,7	1 162,5	1 200,3	1 207,9
Potentiel financier des communes de + de 10 000 habitants	1 113,2	1 140,2	1 224,7	1 300,8
Part relative des logements sociaux de la Commune	0,258	0,261	0,260	0,261
Part relative des logements sociaux des communes de + de 10 000 habitants	0,225	0,225	0,226	0,227
Part relative des APL de la Commune	0,637	0,638	0,637	0,645
Part relative des APL de + de 10 000 habitants	0,530	0,526	0,527	0,527
Revenu moyen de la Commune	10 786	11 132	11 112	11222
Revenu moyen des communes de + de 10 000 habitants	13 355	13 656	13 627	14043

Au regard de l'ensemble de ces éléments, les services de l'Etat déterminent l'indice synthétique de la Commune.

Le seuil d'éligibilité se situe à 0,887613.

L'indice de la Commune de Clermont-Ferrand en 2013 est de 1,15, ce qui classe la Commune au 362ème rang (387 en 2012) des communes bénéficiaires de la DSU.

Pour les collectivités classées jusqu'au rang 487, la dotation attribuée pour l'année 2013 est égale à la dotation de l'année 2012 majorée de 1,75 %.

…/…

…

Le montant perçu en 2013 par la Commune au titre de la DSU **est** de **5 325 207 €** (contre 5 233 619 € en 2012).

Les politiques publiques mises en œuvre sur l'ensemble du territoire communal participent à un développement urbain social et solidaire étant précisé qu'un accent particulier est porté sur les quartiers prioritaires.

L'objectif du présent rapport est de présenter un panorama de la diversité et de la complémentarité des politiques publiques menées en donnant des exemples précis dans chaque domaine d'intervention.

1) Actions dans le domaine de la petite enfance

Avec 5 crèches collectives, 1 crèche familiale, 7 multi-accueils et 2 relais assistantes maternelles, la Commune entend répondre au mieux aux besoins des familles en offrant des modes de garde diversifiés, tout en garantissant un accueil de qualité aux enfants.
Cela induit une participation financière annuelle de la Commune de près de **4 millions d'euros**.

Les multi-accueils, par exemple, sont très appréciés des familles car ils offrent de l'accueil régulier et occasionnel pour les enfants de 3 mois à 3 ans ce qui permet notamment de répondre aux besoins des familles en situation précaire, nombreuses dans les quartiers prioritaires.
Quatre de ces équipements situés en ZUS (la Gauthière, Croix Neyrat, Saint Jacques, Fontaine du Bac) offrent 61 places pour un coût résiduel pour la Ville (dépenses budgétaires minorées des recettes versées par les familles et la CAF) **de 545 000 €.**

Dans la même logique, **les relais assistantes maternelles** apportent aux parents un autre mode de garde particulièrement adapté aux besoins des très jeunes enfants, un lieu d'information pour les assistantes maternelles et des activités d'éveil pour les jeunes enfants.
Les deux structures sont installées en ZUS (la Gauthière et Saint-Jacques) pour un coût résiduel **de 90 000 €** pour la Ville.

2) Actions dans le domaine péri-scolaire

En premier lieu, accueillir tous les enfants en proposant des repas équilibrés, élaborés avec des produits de qualité et servis sur place (sauf circonstances exceptionnelles) est l'objectif du **service de restauration**. Pour cela, 33 sites de restauration fonctionnent chaque jour en période scolaire.
Pour les familles clermontoises, les tarifs sont liés aux ressources.
Pour l'année 2013, le coût de ce service s'élève à 5 240 000 € dont **1 677 000 € pour les restaurants scolaires des écoles situées en ZUS.**

En deuxième lieu, **l'Ecole de la Récré** accueille les enfants du primaire dans les écoles, en péri-scolaire (avant la classe) les lundis, mardis, jeudis et vendredi, les mercredis matin depuis septembre et sur la pause méridienne.

…

Les objectifs sont de :

- proposer des activités variées et de qualité,
- mettre en œuvre des conditions de sécurité physique et affective,
- favoriser l'autonomie de l'enfant et développer une certaine indépendance par rapport à l'adulte,
- faciliter le lien de parentalité.

La fixation des tarifs en fonction des ressources des familles permet d'accueillir des enfants issus de familles modestes.
Cette activité a engendré en 2013 un coût de 2 460 000 € **dont 780 000 € pour les enfants des écoles situées en ZUS.**

Pour finir, depuis Septembre, **le Service Municipal d'Activités Périscolaires** (SMAP) fonctionne de 16h à 18h les lundis, mardis, jeudis et vendredis hors vacances scolaires dans toutes les écoles publiques maternelles et élémentaires.
C'est un service gratuit. Les élèves bénéficient d'une aide pour leurs devoirs dont un temps d'étude surveillée ou d'activités éducatives pour les élémentaires et d'un temps d'animation éducative pour les maternelles. Il s'agit dans ces deux derniers cas de favoriser l'éveil et un développement culturel, social, physique et artistique des enfants. Ce service a été amélioré dès la rentrée 2013 en lien avec la réforme des rythmes scolaires.
Pour l'année 2013, le coût de ce service est de 753 000 € dont **290 000 € pour les élèves des écoles situées en ZUS.**
L'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville a reçu par ailleurs une subvention annuelle de **25 000 €** pour l'accompagnement à la scolarité.

3) Actions dans le domaine de la prévention santé des enfants

Composé de 15 infirmiers, **le service « Prévention Santé Scolaire »** caractérise le choix d'affirmer comme un axe fort la santé des enfants scolarisés.
Le coût annuel de ce service en 2013 est d'environ **636 700 euros**.

La prévention médico-sociale est une de ses principales missions. Il l'exerce au titre de la Protection Maternelle et Infantile pour les enfants de 3 ans (environ 1 200 élèves) et au titre de la Médecine scolaire (Éducation Nationale) pour les élèves de 5/6 ans (environ 1 000) et ceux de CE2 (environ 880).

Parmi les missions essentielles, un dépistage infirmier (biométries, dents, alimentation…) est réalisé pour les enfants en ZEP (environ 1 730) complété par un suivi mis en place avec les familles ainsi qu'une vaccination.

Pour les enfants ayant besoin d'un suivi particulier ou pour les familles ayant besoin d'un soutien dans leurs relations avec les services scolaires, le service « Prévention Santé Scolaire » a développé un travail en réseau avec les partenaires sociaux et éducatifs.

Enfin des actions spécifiques d'éducation à la santé sont organisées sur des thèmes variés dont la nutrition et prévention de l'obésité, la prévention des accidents domestiques, la puberté et la prévention du SIDA.

…

4) Actions dans le domaine du sport

Le sport est un acteur essentiel du développement urbain social et solidaire. Les modalités d'actions sont très nombreuses.

La Ville a donc développé une politique éducative de proximité au profit des enfants dans le cadre du temps scolaire.
Le Sport permet en effet de véhiculer des valeurs comme le respect de soi, des autres, des règles et du matériel, la solidarité, l'autonomie et la responsabilité. Il permet également d'agir pour le développement psychomoteur et la santé.
Dans le cadre de cette politique éducative, la Commune met à disposition, une heure par semaine, dans les écoles primaires, **des éducateurs des activités physiques et sportives**.
Dans le même temps, des cycles de découverte des activités de pleine nature (exemples : voile, course d'orientation, ski de fond…) ont été mis en place pendant le temps scolaire.
Toutes ces actions nécessitent des moyens en matériels et en personnel.
Cela représente un engagement financier en 2013 **de 248 379 €.**

Toujours au titre des exemples, un projet spécifique dénommé **« C'est la Fête »** a été organisé au profit des écoles. C'est un projet à vocation artistique et sportive qui a concerné environ 600 enfants en 2013.
Le but est de réunir la communauté éducative autour d'un même projet, à savoir mettre en scène des enfants sur des activités physiques et sportives.
Environ 2 000 personnes ont assisté à la représentation à la Maison des Sports.
De plus, en associant les enfants et les parents de l'ensemble des quartiers de la Ville, ce projet favorise les rencontres et est un facteur de mixité sociale.
Le coût de cette action en 2013, **pour les enfants des quartiers inscrits en ZUS, est de presque 36 274 €.**

Le temps périscolaire n'a pas été négligé pour autant.
Des rencontres sportives interscolaires pour les élèves en élémentaire ont été organisées le mercredi matin jusqu'en juillet 2013 puis le mardi après-midi à compter d'octobre 2013. La moitié de ces rencontres ont été organisées dans les quartiers prioritaires.
Cela correspond, pour les enfants des quartiers inscrits en ZUS, a un investissement financier **de 49 328 €.**

De plus, **onze centres multisports** sont répartis sur le territoire communal. 400 enfants en moyenne les fréquentent le mercredi matin.
L'Ecole Municipale des Sports (EMS) ou des clubs interviennent pour initier les enfants de 7 à 11 ans à une pratique sportive.
Par ailleurs, 19 disciplines sont proposées par l'EMS aux 1 070 enfants présents en moyenne chaque mercredi après-midi avec des transports en car gratuits.
Les centres et les activités proposées par l'EMS constituent pour les enfants des quartiers inscrits en ZUS un engagement financier pour la Ville **de 173 847 €** en 2013.

Pour finir, une action dénommée **« Boxe avec Salim Medjkoune »** est organisée dans les quartiers prioritaires avec les écoles primaires pendant le temps périscolaire.
Sont proposés aux enfants des cycles de boxe éducative avec des objectifs prioritairement orientés vers l'apprentissage des règles de citoyenneté.
Ces cycles se poursuivent pendant les vacances avec des interventions au pied des immeubles dans les quartiers inscrits en ZUS ou dans les Maisons de quartier.
Cela constitue **un engagement financier pour l'année 2013 de 29 846 €.**

5) Actions dans le domaine de l'animation, de la jeunesse et des loisirs

Le lien social de proximité étant très important, la Commune développe une politique socioculturelle active plus particulièrement dans les domaines suivants :

1. les activités socioculturelles tout public, de proximité
2. les activités de loisirs éducatifs de proximité
3. l'accompagnement des associations et des initiatives des habitants dans les quartiers
4. l'évènementiel.

Les activités socioculturelles tout public, de proximité

De nombreux ateliers sont organisés, 215 en 2013, dans des domaines très variés ce qui permet d'accueillir un très large public. Ainsi 2 952 personnes de tout âge et de tout milieu social se sont inscrites en 2013, pour un coût résiduel de **1 019 871 €.**

Les activités de loisirs éducatifs de proximité

Ces activités ont lieu dans **les 26 accueils de loisirs et les 2 accueils de jeunes localisés dans les quartiers** (principalement en zones prioritaires) ouverts aux enfants et aux jeunes.
Ils fonctionnent les mercredis après-midi, samedis et pendant les vacances scolaires.
Les accueils de loisirs portent une mission éducative à part entière tout en étant complémentaires avec les familles et l'école.
Pour l'année 2013, 3 268 enfants ont été accueillis représentant 99 542 journées enfants et jeunes. Cela correspond à **un engagement financier pour la Commune de 2 192 335 €.**

L'accompagnement des associations et des initiatives des habitants dans les quartiers

Cet accompagnement correspondant, pour l'année 2013, à un engagement financier de **1 344 983 €,** prend différentes formes à savoir l'aide à la conception et à la mise en œuvre de projets, la mise à disposition de locaux, le soutien aux associations (subventions) et l'accompagnement socioéconomique et culturel des jeunes. La démarche "Ensemble pour la réussite des jeunes" et les comices de la Gauthière (habitants, associations et institutions du quartier) sont des exemples de cet accompagnement.

L'organisation de manifestations évènementielles

De nombreuses manifestations sont organisées comme les Rencontres du Spectacle Vivant, Graines de Spectacles, les Anatolies…
39 516 personnes en 2013 ont assisté à ces évènements.
Plus de 98 150 passages ont été enregistrés à Sable Show.
L'ensemble de ces manifestations a occasionné un coût net pour la Commune **de 1 474 723 €.**

…/…

…

6) Actions dans le domaine de la culture

Menant une politique volontariste pour faciliter l'accès à la culture pour tous, les actions développées dans ce domaine prennent des formes variées (saisons culturelles, subventions aux associations) et interviennent dans le temps scolaire et périscolaire.

L'initiation à la musique de qualité dès la grande section de maternelle des enfants des quartiers prioritaires est une des priorités de la Ville.

C'est pourquoi des **interventions d'enseignants municipaux titulaires du DUMI** sont organisées pendant le temps scolaire, en lien avec leurs collègues de l'éducation nationale dans des domaines variés comme par exemple l'apprentissage des bases du solfège, l'écoute, les chorales, les percussions, etc. Cela permet également de repérer des aptitudes particulières et de permettre à certains de rejoindre des classes à horaires aménagés dès le CE1.Dans ce cadre, **quinze enseignants** interviennent dans les quartiers, ce qui **correspond à un engagement financier de la Commune estimé pour l'année 2013 à 602 218 €.**

Une politique tarifaire basse a été mise en œuvre pour développer les visites dans les musées (Musée d'Art Roger Quilliot, Musée Bargoin et Muséum Henri-Lecoq).
L'accès est gratuit pour les jeunes jusqu'à 18 ans, les étudiants, les personnes bénéficiaires du RSA, les personnes en situation de chômage et pour tous le premier dimanche du mois.
Des actions de **médiation culturelle** ont été développées plus particulièrement à destination des enfants et des jeunes. Pour cela des partenariats ont été construits avec les maisons de quartiers et les établissements scolaires installés en zone urbaine sensible. **De plus des ateliers d'observation ou d'expression plastique** en lien avec les collections permanentes ou les expositions temporaires présentées dans les musées ont été organisés pendant les vacances scolaires.
L'effort financier réalisé par la Commune **dans le cadre de la médiation culturelle** s'élève à environ **à 150 000 €.**

Enfin, la Commune soutient de nombreuses associations comme par exemple :

- ***Le Pélican,*** compagnie professionnelle de théâtre, crée des projets artistiques avec des jeunes, dont les plus défavorisés culturellement, pour leur faire découvrir la richesse de la langue française. Cela permet d'établir un lien avec les auteurs en résidence et de le développer grâce aux ateliers (théâtre, couture…). Le travail réalisé dans l'année scolaire se conclut par une manifestation théâtrale. La Commune **subventionne** l'association pour ce travail artistique à hauteur de **40 000 €.**
- Œuvrant pour la promotion des cultures urbaines dont le hip-hop, l'association ***Prémudanse*** organise, dans les différents quartiers de la Ville, des ateliers animés par des professionnels. Ce travail trouve chaque année son prolongement dans le cadre du Festival des Trans'Urbaines. Cela constitue un véritable outil d'intégration. **L'aide financière** apportée cette année par la Ville s'élève à **53 700 €** dont 32 000 € au titre du contrat urbain de cohésion sociale **plus une aide en nature de 47 070 €.**
- Dans les quartiers Nord, le Cinéma ***le Rio,*** structure cinématographique associative, dispose d'un label « art et essai ». En plus de la programmation de film d'auteurs, il propose un grand éventail d'actions culturelles (rencontres, débats en direction des publics du quartier et scolaires). La Commune **soutient** cette année cette association à hauteur de **31 000 €** dont 16 000 € au titre du contrat urbain de cohésion sociale.

…

7) Actions dans le domaine de l'action sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) assure un accueil et un accompagnement aux personnes seules résidant dans la Commune rencontrant des problématiques d'ordre social et/ou professionnel. Sa préoccupation principale est en effet la lutte contre les exclusions des publics en difficulté.

Face à l'augmentation importante des demandeurs, le CCAS a décidé d'améliorer la relation avec les usagers. Il a donc ouvert en 2010 **une antenne pour les quartiers Nord** située sur la ligne du tramway. Les mêmes prestations que celles du siège central y sont assurées. Les frais financiers liés au fonctionnement sont de **84 728 €** pour l'année 2013.

Un point d'Accueil Ecoute Jeunes a été ouvert depuis plusieurs années pour les personnes âgées de 18 à 25 ans dans des situations d'isolement et le plus souvent en rupture avec le système d'intégration sociale et professionnelle. Les travailleurs sociaux interviennent grâce à plusieurs dispositifs (Fonds d'aide aux jeunes, Bourses autonomie) en accompagnant et orientant les jeunes dans leurs démarches notamment pour la recherche d'emploi.
L'engagement financier lié à cette action et de 319 313 € en 2013 étant précisé que 30 % des bénéficiaires habitent dans les quartiers prioritaires contre 5 % en 2011.

Une politique pour **l'intégration des personnes âgées issues de l'immigration** a également été développée. Le CCAS a mis en place **des permanences** où interviennent un travailleur social de CCAS et une interprète. Sont examinées entre autre les difficultés d'accès aux droits (dossiers de retraite, couverture maladie…), au logement et les questions de santé. Une de ses permanences est assurée dans le quartier d'Herbet. **L'engagement financier** de la Commune est ici pour l'année 2013 **de 30 000 €.**

Le CCAS a également mis en œuvre des actions pour permettre **un accès au logement aux personnes les plus en difficulté.**
Le logement constitue il est vrai depuis plusieurs années un problème de plus en plus important pour les personnes à faibles ressources le plus souvent dépourvues de garant. 1 175 personnes ont été reçues en 2013 pour un taux de relogement de 32,66 %. Cela a généré **317 115 € de dépenses de fonctionnement** en 2013.

L'accompagnement des personnes en difficulté est complété par **un dispositif d'interventions financières** principalement en direction des transports en commun avec une aide pour l'acquisition du Passbus et de l'alimentation avec la délivrance de chèque d'accompagnement personnalisé. D'autres domaines d'intervention sont concernés comme l'accès à la santé par le paiement de mutuelle ou de frais médicaux, l'aide aux vacances pour les enfants ou le logement (cautions, factures EDF…). **En 2013, 56 535 personnes ont été reçues et un montant de 2 656 449 € d'aides attribué.**

Pour finir, l'action sociale nécessite une action partenariale conjuguant le travail des institutions et des associations. **Un soutien permanent** est donc assuré par la Commune et le CCAS **à différents intervenants par le versement de subvention** et de mise à disposition de locaux. Ainsi le CCAS a alloué pour **44 120 € de subventions** en 2013 sans compter les conventions le liant au **Collectif Pauvreté Précarité** et à **l'Association Chom'Actif** respectivement pour la somme de **40 500 €** et **17 000 €.**

…

8) Actions dans le domaine de la Politique de la Ville

Le service politique de la Ville de Clermont-Ferrand met en œuvre de nombreuses actions dans les domaines de la réussite éducative, de la prévention de la délinquance, de l'insertion, de la médiation urbaine et de la démocratie de proximité.
Avec 6 agents affectés à ces missions, les frais liés à ces actions s'élèvent à près de **200 000 €** par an déduction faite des financement apportés par l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances.

De plus, grâce au **Dispositif de Réussite Educative (DRE),** 74 projets de 65 porteurs associatifs sur 8 quartiers prioritaires ont été accompagnés en lien avec l'Education nationale, la CAF, les équipes de prévention spécialisée et les associations.
Plusieurs dispositifs de prévention de la délinquance existent dont le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), l'Observatoire de la Vie urbaine etc. auxquels la Ville participe ou qu'elle a créés. Dans ce domaine, elle reçoit dans ses services des personnes condamnées à des travaux d'intérêt généraux.

Des actions pour développer la citoyenneté et la participation des habitants ont été mises en œuvre comme **les conseils de la vie locale** ou **le Fonds Mutualisé pour les Habitants**. Ce dernier a permis d'allouer en 2013, **23 350 € à travers 37 subventions**.
Des actions sont également accompagnées notamment dans le domaine de l'alphabétisation.

Pour finir et en complément, la Commune participe à la mise en œuvre du **Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)** conclu sur la période 2007-2012 prorogé en 2013 avec l'Etat et la Communauté d'agglomération.
Le champ d'action du CUCS se situe principalement dans les quartiers concernés par les opérations de rénovation urbaine.
L'habitat et le cadre de vie, la citoyenneté, la culture, le développement économique et l'emploi, la prévention de la délinquance, la participation des habitants, l'éducation et la réussite éducatives et la santé en sont les thèmes prioritaires.
65 projets associatifs ont été soutenus par la Ville sur l'année 2013 soit la somme de **635 000 €.**

La Ville s'est dernièrement engagée, avec **l'appui d'un consultant** externe pour un coût de **27 000 €,** dans la mise en œuvre de **la convention de Gestion Urbaine de Proximité** qui a été signée en septembre 2013, entre l'Etat, la Ville, Clermont Communauté, le Conseil Général et les quatre bailleurs sociaux concernés. L'ensemble de cette démarche nécessite la coordination de nombreux acteurs à l'interne de la Ville, comme à l'externe.

Conclusion

Ce rapport est l'occasion d'informer sur les nombreux dispositifs et actions mis en œuvre par la Commune dans des domaines très variés.
L'ensemble des cas énumérés dans ce rapport représente un engagement financier net pour la Commune de près de 13 millions 230 mille € en 2013 (à mettre en regard avec les 5 325 207 € attribués par l'Etat au titre de la solidarité urbaine).
Ils sont emblématiques des politiques publiques mises en œuvre mais s'inscrivent dans une démarche plus large pour l'amélioration du vivre ensemble dans la cité en portant une attention spéciale aux populations les plus fragiles.
Particulièrement attachée à ces politiques, la Ville sera attentive aux éventuelles baisses de la dotation.